

ABONNEMENT.

SAUMUR.
30 fr.
16
9
Poste:
35 fr.
18
10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
seul restituant dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois
bros-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 OCTOBRE 1886

LES TRAITÉS DE LA RÉPUBLIQUE

Le traité récemment conclu entre la France et la Chine était tellement désastreux pour les intérêts français que la Chambre de commerce d'Hanoi a envoyé au gouvernement de Paris la plus énergique protestation.

Les correspondances de Chine et du Tonkin sont remplies de plaintes qui confirment et complètent les réclamations de la chambre de commerce.

Il y a surtout un point capital qui soulève d'unanimes critiques, c'est la clause relative à l'établissement de consulats chinois à Hanoi et à Haiphong. Pour la première fois, en effet, la Chine obtient une pareille concession. Aucune puissance, pas même le royaume de Siam, n'a jamais voulu lui accorder l'autorisation d'établir des consulats sur son territoire, tant on redoute leur esprit envahissant et les incessantes difficultés qu'ils ont l'air de faire naître partout où ils se sentent soutenus. Or, le danger est beaucoup plus grand au Tonkin qu'ailleurs. Les Chinois y sont infiniment plus nombreux et plus riches que nos nationaux. Et l'on ne saurait admettre que les négociants chinois aient à leur tête un chef nommé par leur gouvernement et reconnu par le nôtre, qui, à un moment donné, nous fera la loi parce qu'il parlera au nom de milliers d'individus disposant de millions de piastres et d'un crédit considérable.

Et ce qu'il y a d'exorbitant, c'est qu'en échange d'une aussi importante concession, nous n'avons pas obtenu la réciprocité. On nous refuse les avantages accordés aux Anglais.

Quant à la convention sur l'opium et le tabac, elle est faite de manière à ce que le commerce anglais en profite seul.

Ce n'est pas tout encore. Les stipulations relatives aux formalités de douanes entre le Tonkin et la Chine sont conçues de telle fa-

çon que, grâce à certaines combinaisons assez compliquées, les autorités célestes, qui n'ont guère l'habitude de respecter la lettre des traités, pourront élever arbitrairement les droits de douanes et fermer leurs marchés à nos produits.

En somme, ce traité, hâtivement conclu, ne donne pas à nos intérêts les avantages sur lesquels on était en droit de compter. Il est par trop favorable à la Chine et surtout aux négociants anglais. Ce n'est pas pour arriver à des résultats aussi négatifs et peut-être aussi désastreux pour notre colonisation dans l'Extrême-Orient que la France a sacrifié tant de soldats et prodigué tant de centaines de millions. On peut même dire, sans exagération, que le statu quo ante était préférable au nouvel état de choses.

Jamais négociateurs ne se montrèrent plus ignorants et plus légers que nos diplomates républicains.

Mercredi, M. de Freycinet a demandé à la commission de suspendre ses travaux, le gouvernement ayant donné des instructions à M. Constans pour obtenir des modifications dans la rédaction du traité.

C'est heureux, mais il est évident que les nouvelles négociations vont être très difficiles, et il aurait fallu commencer par être intelligent.

LA LOI

Sur l'enseignement primaire.

Les députés républicains entendent mener le débat à la vapeur.

C'est à peine s'ils ont permis aux conservateurs de faire des objections.

Le droit des minorités a été absolument foulé aux pieds.

Si le ministre de l'instruction publique s'est donné la peine de monter à la tribune, c'a été pour faire une réponse d'une insolence toute jacobine.

Il s'agissait de l'article 14 qui énumère les dépenses d'entretien mises obligatoirement à la charge des communes pour l'en-

seignement primaire.

M. Fairé, député de Maine-et-Loire, disait :

« Je ne crois pas que les 4 centimes additionnels aux quatre contributions et le prélèvement du cinquième sur le revenu ordinaire puissent suffire à couvrir ces dépenses; et je crains qu'il ne soit nécessaire de recourir à une imposition extraordinaire, que la loi ordonnera, si elle n'est pas volée de bonne grâce.

» Il faudrait, ajoutait l'orateur, limiter à 4 centimes communaux et à 4 centimes départementaux les ressources applicables aux dépenses de cet ordre; bien entendu, le prélèvement du cinquième serait supprimé, et il ne pourrait être établi d'office aucune imposition supplémentaire.

» La vérité, a dit M. Fairé en terminant, c'est que l'on se défie des conseils municipaux, et c'est pour cela qu'on veut se passer de leur assentiment; mais le contribuable a le droit de déterminer l'emploi de son argent, et il sait par expérience ce que coûte la laïcisation.

M. Goblet a répondu ironiquement que les conseils municipaux ne sont généralement pas consultés sur les lois que vote la Chambre.

Et il a déclaré très cyniquement que si la loi détermine les dépenses obligatoires, c'est tout simplement pour briser l'hostilité de certains conseils municipaux.

C'est la doctrine des jacobins dans toute sa violence.

Eh bien, nous espérons beaucoup de cette loi inique.

Plus les républicains froisseront les pères de famille, et plus la résistance s'accroîtra.

La majorité du Palais-Bourbon fait, en ce moment, de la propagande à rebours.

Et nous sommes heureux de lui prédire que la loi sur l'enseignement primaire lui coûtera cher aux prochaines élections.

L'opinion, en France, a trop de ressort pour rester longtemps comprimée sous le poids d'une coterie de politiciens.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

En revenant à Paris, il fut question de moi. On me demanda ce que j'étais devenu depuis que nous nous étions connus sur les bancs de la pension Maximet. Je lui dis toute ma vie, car j'avais absolument rien à cacher. Plusieurs fois, pendant ce récit, il eut sur les lèvres un léger sourire de dédain.

— Et cela te suffit? me demanda-t-il.

— Mais oui, parfaitement.

— Ainsi cette existence prosaïque, ton ménage,

— C'est ton bonheur!

— Allons! on a bien raison de dire qu'il ne faut pas disputer des godats. Pourtant il est impossible que ton imagination ne porte pas plus loin.

— C'est vrai, dis-je, j'ai une ambition.

— Ah! je savais bien! A la bonne heure! Tu

regagnais un peu dans mon estime. Et que révéla, sans indiscrétion?

— Au lieu de deux mille cinq cents francs d'appointements, j'en voudrais trois mille.

Léonce éclata de rire.

— Voyez-vous, l'ambitieux! mais tu es insatiable, mon bon ami, il faut te modérer.

Et, comme il vit que son persiflage commençait à m'impatisser :

— Allons, ne te fâche pas, mon vieux spartiate, dit-il, j'ai tort. Chacun a sa *tocade* : Napoléon veut conquérir le monde; le paysan un champ; la fourmi, une gerbe... Quel est le plus ambitieux des trois? grave question.

Le coupé s'arrêta sur le boulevard, devant le Café Anglais.

— Laissons ces considérations, dit Léonce. Nous voilà arrivés, et la promenade a dû te donner comme à moi un appétit respectable. Disons, c'est plus sérieux.

Nous entrâmes, et Léonce se fit ouvrir un cabinet particulier, où bientôt le maître de l'établissement vint lui-même se mettre à nos ordres. Ici encore le vicomte avait ses habitudes et jouissait de la considération due à un consommateur émérite. Il fit la carte avec le tact d'un gourmet.

Jamais dîner ne me sembla plus exquis, jamais vins plus parfumés. Mon palais n'était point habitué à ces saveurs délicates. Quant à Léonce, il

mangeait comme à son ordinaire, tout simplement, sans témoigner ni mécontentement, ni satisfaction.

Singulière influence de la sensualité! Le ton, les manières, le langage de la Coudraye m'avaient été jusque-là assez antipathiques; je lui reconnaissais une charmante veine de bonne humeur, et même un air de cordialité; mais j'entrevois là-dessous des dérèglements et des dissipations qui ne pouvaient m'aller. Eh bien! quand nous fîmes au dessert, ces irrégularités ne me semblèrent pas aussi blâmables; j'étais tout disposé à les pardonner, et il n'eût pas été nécessaire de me pousser bien fort pour me faire passer de l'indulgence à l'approbation.

Cependant je gardais quelque rancune à Léonce de ses plaisanteries sur ce qu'il appelait mon existence de marmotte, et je n'oubliais pas que s'il avait reçu toutes mes confidences, il ne m'avait fait, tout en jasant beaucoup, qu'une partie des siennes. Je résolus de le presser sur ce point, et quand on eut servi le café et qu'il eut allumé un cigare :

— Ma parole d'honneur, lui dis-je, tu m'as fait dîner comme un prince.

— Tu trouves?

— Oui. C'est là ton ordinaire?

— A peu près.

— Mais alors tu dépenses un argent fou : comment fais-tu? Tu m'as avoué que tu n'avais pas de

revenus.

Il sourit, lança une bouffée en l'air, et, sans répondre, se balança nonchalamment sur le dossier de sa chaise. Je pensai qu'il trouvait ma question indiscrète, et je m'excusai.

— C'est que, lui dis-je, je suis souvent embarrassé pour la moindre somme, et je ne serais pas fâché de connaître tes expédients pour les utiliser, ne fût-ce que dans une faible proportion.

— Oui, je comprends ça, fit-il; malheureusement, tout ce que je pourrais t'apprendre ne te servirait à rien. Il faut, pour tirer parti de ce que tu appelles mes expédients, un tact et une habileté que tu es incapable d'acquiescer, après la vie morne et atrophiante que tu as menée jusqu'ici.

— S'il ne fallait pourtant que me lever à trois heures du soir, comme toi...

— Oui, tu t'y ferais, je conçois ça. Mais il y a autre chose.

— Dis toujours, pour voir.

Sans me répondre directement il ajouta :

— Je comprends, du reste, ton étonnement et tes questions. Tu te dis : « Ah! ça, comment fait-il; ce Léonce? Tandis que je m'épuise à gagner maigrement ma vie et celle des miens, lui, qui n'a ni patrimoine, ni profession, ni place, qui ne fait pas œuvre de ses dix doigts (tu exagères peut-être un peu), il ne se refuse rien, il vit largement! » Eh! mon Dieu, oui, c'est comme cela! Que



vriers, se trouvaient confondus. Tous ont emporté de l'accueil qu'ils ont reçu l'impression la plus profonde et se sont montrés vivement frappés, non-seulement de l'exquise urbanité du Prince, mais de sa profonde connaissance de leurs aspirations et de leurs besoins. Monsieur le Comte de Paris a constamment encouragé ses visiteurs à s'organiser, sans sortir des voies légales, pour la défense des grands intérêts de la patrie. Le Prince a, de son côté, emporté de ces entrevues l'impression la plus encourageante et la plus satisfaisante.

Monsieur le Comte de Paris a dû arriver hier vendredi à Bruxelles, d'où il doit aller directement en Angleterre.

A propos du séjour en Suisse du chef de la Maison de France, nous lisons dans les *Nouvelles* :

« Les lecteurs du *Progrès*, du *Lyon républicain*, du *Courrier* et de leurs coréligionnaires parisiens peuvent donc reprendre la douce somnolence que leur apporte la quotidienne lecture de leurs organes favoris et qu'avait interrompue le séjour de Monsieur le Comte de Paris à Genève et à Vevey. Que de flots d'encre répandus à propos de ces séjours, que de recherches dans les annales poussiéreuses contre les plus honorables visiteurs de Genève ou de Vevey. Recherches couronnées de succès ! Jugez-en :

« On avait découvert — ce qui était inexact d'ailleurs, car le *Progrès* avait confondu l'oncle et le neveu — que M. Broleman avait jadis dansé un quadrille, à Lyon, avec S. M. l'Impératrice. Et quand cela serait ? Monsieur le Comte de Paris a-t-il exclu les anciens impérialistes de cette union monarchique à laquelle il convoitait tous ceux, quelque fût leur passé politique, qui voulaient travailler avec lui au relèvement de la France ? Et les honorables citoyens de Lyon qui ont eu l'audace de se mettre à la tête de la députation des ouvriers lyonnais qui sont venus à Vevey présenter leurs respectueux hommages à Monsieur le Comte de Paris, que de plumes républicaines n'ont-ils pas mis en mouvement !

« Or, il faut que nous soyons des criminels bien endurcis, car non-seulement nous avouons, mais nous nous félicitons.

« C'est vrai, après les entrevues royales dont nous avons parlé et après son court séjour chez M. Broleman, Monseigneur est venu du 8 au 20 à Vevey.

« Il est vrai encore que, pendant ce laps de temps, un millier au moins d'hommes de toutes conditions se sont succédés chez le Prince, qui expédiait sa correspondance de 5 à 8 heures du matin, afin de pouvoir tout le jour, jusqu'à 7 heures, recevoir tous ceux qui se présentaient.

« Il est vrai que vingt avocats du barreau de Lyon sont venus saluer le Prince.

« Il est vrai que tous ces commerçants, tous ces industriels, tous ces agriculteurs de l'Ain, du Rhône, de la Franche-Comté, de la Lorraine, des Vosges, du Dauphiné, etc., qui ont profité du séjour de Monseigneur en Suisse pour se rendre près de lui, ont été surpris et charmés de le trouver aussi au courant de toutes ces questions industrielles, commerciales, qui les in-

teressaient si directement et qui intéressent en même temps la fortune et l'avenir du pays.

« Il est toujours vrai que les ouvriers lyonnais présentés par MM. Jacquier, Guize, Morin-Pons, des avocats, des banquiers, des industriels bien connus, ont été profondément touchés de l'accueil du Prince, et que de pauvres vieux ouvriers et cultivateurs, anciens soldats du siège d'Anvers, ont quitté les larmes aux yeux celui qu'ils étaient venus saluer comme fils du général qui les avaient conduits à la victoire, et que Monseigneur n'était pas moins ému qu'eux.

« Il est vrai, enfin, que ces entrevues, ces visites, ces émotions ont excité la colère de tous les organes qui, sans se préoccuper le moins du monde, nous ne disons même pas de l'avenir, mais du présent de la France, soutiennent aveuglément le régime et les hommes qui ont ruiné notre crédit, arrêté notre production nationale, triplé les impôts.

« Et, cette confession faite, Dieu nous garde de nous plaindre des attaques dont nos amis et notre Prince ont été l'objet, car l'exagération même de ces attaques établit, mieux que nous ne le saurions faire nous-mêmes, la portée des faits et l'importance des hommes qu'elles visent. »

## ÉTRANGER

L'EMPEREUR GUILLAUME

On télégraphie de Berlin, 21 octobre :

« L'Empereur est arrivé ce matin à huit heures et demie. A onze heures, il a donné audience au ministre de la guerre, général Bronsart de Schellendorf, au général de Werder, gouverneur de Berlin, et à l'intendant des théâtres, comte Hochberg. Dans la journée, le comte Herbert de Bismarck, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, s'est rendu au palais pour soumettre à l'Empereur différents rapports.

« L'Empereur a dû faire un effort considérable pour recevoir ces visites qui n'ont duré que quelques instants. Sa faiblesse est grande et ceux qui ne l'avaient pas vu depuis son départ de Berlin ont été vivement frappés du changement survenu dans ses traits. Il semble ramassé sur lui-même, sa figure est terreuse et le regard, si vif encore il y a quelques mois, est comme éteint. »

ESPAGNE. — On télégraphie de Madrid, 20 octobre :

« Un service funèbre a été célébré, dans la matinée, à l'église d'Atocha, à la mémoire du général Velarde, du colonel Mirasol et du capitaine Peralla, tués par les insurgés le 19 septembre.

« La reine, tous les ministres, de nombreux généraux, des officiers supérieurs, des hauts dignitaires de la cour et quinze cents personnes environ ont assisté à la cérémonie.

« Sur le catafalque, on avait déposé les épées des trois victimes et des couronnes

envoyées par la Reine, le cercle militaire, le conseil des réengagements militaires, l'Académie et le régiment d'artillerie de Ségovie.

« Le ministre de la guerre présidait le deuil, et les régiments de Garellano et d'Albuera, dont la grande majorité est restée fidèle au drapeau, ont rendu les honneurs militaires à leurs chefs.

« La Reine a été reçue sous le portique de l'église par les généraux.

« La foule en l'apercevant a crié : « Vive la Reine ! Vive le Roi ! »

« La Reine a pris place dans une tribune spéciale.

« Toute l'église était tendue de velours noir frangé d'or.

« Des deux côtés de l'autel se dressaient des trophées de canons, de lances, d'épées et de drapeaux.

« L'évêque de Madrid, le clergé de l'église d'Atocha, le clergé militaire de Madrid et les chanteurs du palais royal étaient présents dans la basilique d'Atocha.

« L'évêque de Madrid a officié. »

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 octobre.

Il y a un peu de faiblesse sur le 4 1/2 0/0 à 110.35, le 3 0/0 ancien est mieux tenu à 82.45.

On traite l'action du Crédit Foncier à 1,411. Il n'est pas douteux que le dividende de l'exercice 1886 soit de 60 francs par titre avec un report considérable à l'exercice prochain. Achats nombreux sur les obligations communales et foncières à lots qui ne tarderont pas à atteindre le pair.

On demande à 475 l'action de la Société Générale. La situation de cet établissement telle qu'elle ressort du bilan arrêté au 30 septembre est des plus favorables ce qui justifierait et au delà le cours de 500 francs.

Il y a des ventes sur le Bon dit privilégié de l'Assurance Financière.

Lourdeur sur les valeurs du syndicat : actions des chemins Andalous et du Pavage en bois, obligations des Tramways généraux. Ce sont des titres à vendre.

L'action de Panama est bien tenue à 417. Les rachats du découvert doivent rendre la hausse plus rapide.

Marché calme sur les obligations et les actions de nos chemins de fer.

## Nouvelles militaires.

Appel des réservistes (classe 1879).

Les réservistes des régiments d'artillerie, des régiments de pontonniers, et les réservistes appartenant aux compagnies de sapeurs-conducteurs du génie seront appelés du jeudi 28 octobre au mercredi 24 novembre inclus.

Cavalerie territoriale.

Les hommes des classes 1874 et 1875 appartenant aux escadrons de numéros pairs de la cavalerie de l'armée territoriale seront appelés en une seule série, et par ordres individuels, du lundi 8 novembre au samedi 20 inclus.

LA TAXE MILITAIRE.

La commission de l'armée, continuant l'examen du projet du général Boulanger, a discuté la question de la taxe militaire. Elle a admis, comme le propose le projet, d'as-

sujez au paiement d'une taxe militaire :

- 1° Les exempts pour cause d'infirmités — à l'exception de ceux dont les infirmités entraînent l'incapacité absolue de travail ;
- 2° Les dispensés à titre provisoire ; raison de leur situation d'ainé d'orphelin, en d'ainé de veuve, de soutien de famille ;
- 3° Les ajournés pour insuffisance de taille ou faiblesse de constitution ;
- 4° Les jeunes gens bénéficiant d'un sur-

sis d'appel. Cette taxe sera égale chaque année au montant en principe de la cote personnelle et mobilière de l'intéressé. Elle ne pourra être inférieure à 12 francs. Elle sera perçue jusqu'au moment du passage dans la réserve de l'armée territoriale ; c'est-à-dire pendant quinze ans sur les exempts et jusqu'à l'incorporation sur les autres. La commission a repoussé la disposition qui rendait les ascendants solidairement responsables du paiement de la taxe.

On télégraphie de Tunis que le courrier emporte tous les soldats libérés de la classe de 1881 arrivés de toutes les garnisons de la Tunisie. Parmi eux on compte mille zouaves. Suivant les prescriptions nouvelles, une musique militaire a accompagné sur la route de la Goulette nos soldats, qui sont tous en bonne santé.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONCERT donné à Saumur par la Fanfare Municipale de Langeais et la Musique Municipale de Saumur.

Demain dimanche, 24 octobre, de 3 heures à 5 heures du soir, la Fanfare municipale de Langeais et la Musique municipale de Saumur se feront entendre au Square du théâtre.

Programme.

1. LES MARINS DU BOURGET, allegro, par les deux Musiques.
2. LA GROTTTE DE CALYPSO, ouverture, par la Fanfare de Langeais.
3. LE COEUR ET LA MAIN, fantaisie, par la Musique municipale.
4. HAYDÉE (duo et finale du 2<sup>e</sup> acte de), fantaisie, par la Fanfare de Langeais.
5. TANCRÉDE, ouverture, par la Musique municipale.
6. LE BRASSEUR DE PRESTON, fantaisie, par la Fanfare de Langeais.
7. LA MALLE DES INDES, galop, par les deux Musiques.

En cas de mauvais temps, le Concert aura lieu au Théâtre, dont l'entrée sera gratuite.

Nous rappelons que demain dimanche, à neuf heures du matin, la Musique municipale de Saumur ira recevoir, à la gare d'Orléans, la Fanfare municipale de Langeais, et la conduira ensuite jusqu'à son hôtel.

EGLISE SAINT-NICOLAS

Dimanche 24 octobre, ouverture de la retraite préparatoire à la fête de la Toussaint.

Vèpres à 3 heures avec sermon par le R. Père d'Age, prédicateur de la station du Jubilé.

Pendant la semaine, le matin, messe à 8 heures et sermon. — Le soir, à 8 heures, chapelet et sermon.

## Deux Votes contre les Paysans

Nous lisons dans le *Paysan* :

« Il faut que les paysans sachent bien quels votes MM. les députés républicains viennent d'émettre dès leur entrée en scène.

« Certainement, pendant les vacances qui viennent d'avoir lieu et qui, soit dans les comices, soit dans toute autre occasion, les ont mis en contact avec ces messieurs, ils n'ont pas manqué de leur exprimer leurs doléances sur la longue crise qu'ils traversent ; doléances aggravées par la continuation des marchés officiels passés avec l'étranger, par les arrivages continus, multipliés, de blés américains ou autres. — Ces messieurs paraissent écouter avec des marques visibles d'intérêt, ils serriaient la main des plaignants, ils leur promettaient sur l'honneur, sur leur foi de député, qu'ils porteraient immédiatement leur cause devant le Parlement.

« Ils sont rentrés : qu'ont-ils fait ? Quand, dès la première réunion, il s'est agi de fixer l'ordre des débats, M. Goblet, ministre

veux-tu ? C'est toujours la vieille parabole des Lis, qui ne fleurissent, ni ne lissent, et dont cependant l'éclat faisait honte à la garde-robe du roi Salomon... Et moi non plus, je ne file ni ne tisse, je ne moisais pas douze heures sur vingt-quatre dans un bureau et cependant, je me balance agréablement sur ma chaise, le cerveau doucement stimulé et réjoui par les vapeurs d'un bon dîner.

Il avait, en effet, le teint animé et la langue déliée. Que ne broda-t-il pas sur ce thème !...

— Pourquoi me regardes-tu avec ces grands yeux stupéfaits ? C'est vieux et banal comme tout, ce que je te dis là. Ton père, un campagnard de bon sens, a dû te répéter vingt fois que ce ne sont pas les chevaux qui gagnent l'avoine qui la mangent : axiome trivial, mais juste... si juste, que mon cocher est probablement occupé en ce moment à boire l'avoine des siens... Et maintenant, jette-moi à la figure les gros mots de *freton*, de *parasite*, ne te gêne pas ; tu me feras plaisir. Oui, pardieu ! je suis un parasite, et je m'en vante... Ah ! ça, qui donc vit ici-bas, si ce n'est le parasite ? Car je ne m'imagine pas que tu donnes le nom de *vie* à cet épouvantable régime de labeur, de privations et de misère auquel tu te soumetts avec tant d'autres ? Vous végétez, le parasite seul vit. Oh ! je sais bien ! tu vas m'objecter que l'homme n'obtient rien sans travail... Qui te dit le contraire ! Mais aussi que m'importe

que le travail dont je bénéficie soit celui d'un autre ou le mien ?

Il m'entraîna vers la croisée et continua.

— Regarde donc avec moi sur le boulevard, et demande-toi si, dans cette cohue qui défile, chacun a produit aujourd'hui l'équivalent de ce qu'il a consommé. Aurait-il réalisé ce rêve cher aux économistes, ce grave monsieur riche de six traitements qu'il n'a que la peine de toucher ?... Et ce gros ventre qui se balance sur le trottoir en face, de quelles sueurs entretient-il sa graisse ? — Tiens ! Boule-de-Neige qui vient fortifier mon raisonnement. Comme elle s'étale dans son huit-ressort ! Délicieuse enfant, je n'aurai jamais l'impertinence de te demander ce que tu pourrais avoir produit dans ta journée. Bon ! Ne voilà-t-il pas ton patron, Mahourtier ?... Mais oui, c'est lui-même. Il donne le bras au comte de la Roche-Houais. Ah ! mes gaillards, je vous soupçonne fort de méditer un bon petit tripotage, aussi productif pour vous que ruineux pour de pauvres diables.

— Tu as tort, interrompis-je, de parler ainsi de Mahourtier. Il travaille...

— Dix fois plus que toi, sans doute, puisqu'il émarge dix fois plus ! Au reste, défends-le : c'est dans ton rôle. Seulement, quand toi et les tiens pâtirez d'une nourriture insuffisante, d'un logement étroit et malsain, d'un foyer sans feu, de

vêtements trop froids ou trop chauds, de ces mille misères enfin qui sont le châtement de l'inconduite et de la paresse, tâche de ne pas te rappeler que ce supplément de salaire, qui ferait votre bien-être, Mahourtier, hier, en a risqué et perdu dix fois la valeur sur un coup de cartes... Mais, fit-il, en tirant sa montre, voilà qu'il est huit heures. Assez j'ai comme cela. J'ai affaire.

Nous sortîmes, et, sur le trottoir :

— Adieu, dit-il, je suis pressé... A propos, où donc demeures-tu ?

Je lui donnai mon adresse.

— Tiens !... fit-il, quand je m'égarerai par là, j'irai te serrer la main ; un dimanche, bien entendu. Toi aussi, il faut venir de temps à autre me voir. Ah ! mais, j'y songe ! pas tout de suite : je pars dans quelques jours pour un assez long voyage d'agrément et d'affaires... A mon retour, n'est-ce pas ? Adieu.

Il remonta dans son coupé, et je pris la route de mon logis, la tête baissée et rêveur.

(A suivre.)

A la Cour d'assises :

Le président. — Vous êtes accusé de tentative de déraillement. Avez-vous quelque chose à dire pour votre défense ?

L'accusé. — Mon président, je croyais ma belle-mère dans le train.



l'instruction publique, a demandé la priorité pour la discussion de la loi sur l'enseignement primaire.

— Mais non, a répondu la Droite. Les fonctionnements partent. On en construit, on en rebâtit, et d'instituteurs et institutrices on en a plus qu'il n'en faut. D'ailleurs, il y a que trois ou quatre ans que la loi du 16 mars a été faite : est-ce qu'elle ne suffit pas ? Est-ce que tout le monde ne reçoit pas l'instruction ? Ce qui presse, c'est la loi sur les céréales, que le gouvernement promet toujours, et que, malheureusement aussi, il ajourne... Il faut s'occuper de nos paysans, que les mauvaises récoltes, que les phylloxera, que les orages, que la concurrence étrangère ruinent de plus en plus. Il faut en occuper dès l'instant !

Et, alors, un député conservateur du Nord, M. Légrand (de Lescelles), vivement appuyé par un de ses collègues, M. Deberly, député de la Somme, a conjuré la Chambre de donner la priorité à la loi sur les céréales. Le vote : 285 voix contre 245 renvoie les cultivateurs aux Calendes grecques, et donne la préférence à la loi sur l'enseignement, dont la discussion est ainsi fixée au mardi prochain.

Mais ici surgit un incident. Il y a quelques jours, lundi 18. Si nous espérons de gagner ce jour-là se disent les députés de la Droite.

Et, de nouveau, l'honorable député du Nord monte à la tribune :

Messieurs, dit-il, comme conséquence des observations que j'ai eu l'honneur de présenter tout-à-l'heure à la Chambre et qui ont été si bien soutenues par mon honorable collègue et ami, M. Deberly, nous demandons la mise à l'ordre du jour de lundi prochain, avec priorité sur toutes les inscriptions postérieures, de la loi des céréales. (Rumeurs et interruptions sur divers bancs. — Très bien ! très bien ! sur d'autres bancs.)

Le scrutin s'ouvre, et par 245 voix contre 230, la loi sur les céréales est encore renvoyée.

Voilà, coup sur coup, deux votes contre l'agriculture, contre les paysans, de la part des députés républicains.

Prenez-en mémoire, braves habitants des campagnes, pour les futures élections que vous aurez à faire : c'est le 14 octobre prochain, jour même de la rentrée des Chambres, que ce double vote a eu lieu contre vous !

» Tout d'abord, nous entendons le rapport de M. Christian Dumas, secrétaire diocésain, sur les Comités et leur action, leurs sections, leur rôle, leur mission, leurs devoirs, rapport très élevé, parfaitement écrit, plein de faits et d'idées, et que l'assemblée a salué d'applaudissements mérités.

» Aussitôt M. Harmel a prié les membres de l'assemblée de donner des renseignements sur leurs comités.

» On a entendu d'abord M. Dumas nous dire qu'à Saumur il n'y avait pas de comité, mais une réunion de patrons qui étudie les moyens d'exercer son influence sur la classe ouvrière.

» Le délégué du Cercle de Morlaix nous a parlé de son comité et de son Cercle qui lutte contre l'apathie et les hésitations de la classe dirigeante.

» Le délégué de Caucule a vivement intéressé l'auditoire par le récit des luttes que soutiennent les ouvriers du Cercle, en butte aux persécutions de l'administration et des employés. Néanmoins, le comité vit et se développe, et s'il ne lit pas assez le Guide des Fondations, il fait du bien autour de lui.

» Le délégué de Sablé, M. Landeau, aux applaudissements de l'auditoire, a parlé du Comité qui vit toujours, bien que le Cercle ait été fermé après l'expulsion des Bénédictins, « parce que les membres du Cercle avaient fait leur devoir à cette occasion ».

» Le délégué de Cholet nous a dit qu'il n'y avait pas de Comité en cette ville, mais une Œuvre ouvrière prospère.

» Enfin, M. le secrétaire général du Comité d'Angers, M. de Senot de la Londe, a rendu compte des opérations du Comité local, des corporations ouvrières déjà formées, et de celle des cordonniers, « qui, dit-il, seront, aux aussi, nous l'espérons, mis en forme l'hiver prochain ». (Applaudissements.)

» Alors M. Harmel se lève, félicite les industriels et les membres du Comité d'Angers, et, dans une charmante improvisation, pleine de cœur et d'élévation, explique le rôle distinct des quatre sections, la distinction à établir entre les œuvres de compassion et de résurrection, et les fruits recueillis par les Cercles qui ont établi des institutions économiques.

» L'assemblée élabore ensuite l'étude du rôle des Comités sur les ouvriers.

» M. Hervé-Bazin explique comment ce rôle a été rempli à Angers, en sortant du Cercle, pour fonder les corporations ouvrières qui se développeront cet hiver.

» M. de Marolles parle ensuite du rôle de la presse et de la nécessité de soutenir les bons journaux. Il recommande vivement la Corporation, organe hebdomadaire des Cercles.

» On étudie enfin les Retraites fermées.

» La discussion devient de plus en plus animée et fructueuse.

» MM. d'Oresmieux, de Feulquières, de la Guillonnière, de Lamandé, de la Salmonnière, M. l'Archiprêtre de Cholet, MM. du Romanet, Lebreton, Harmel, etc., donnent les plus intéressants détails sur les retraites fermées d'hommes et de femmes qui sont la vie de l'Œuvre et la base de son développement. Chaque retraite forme des hommes dévoués, de véritables apôtres.

» A onze heures, cette première séance est levée comme elle s'est ouverte, par la prière.

**Deuxième séance.**

La deuxième séance est ouverte à deux heures.

M<sup>re</sup> Chesneau exprime les vifs regrets de M<sup>re</sup> Freppel de ne pouvoir se trouver à cette réunion du Congrès, retenu qu'il est par les travaux de la Chambre des députés et la discussion de la loi scolaire, discussion d'intérêt supérieur.

M<sup>re</sup> Pessard est chargé de donner lecture de l'admirable discours que M<sup>re</sup> Freppel devait prononcer sur les patrons ouvriers, l'association, la nature du travail, l'action et le rôle de l'Etat, ainsi que ses limites.

Monsieur rentrera à Angers pour dimanche.

**SAINTE-CLEMENT-DES-LEVÉES.** — Jeudi soir, vers 8 heures, un incendie s'est déclaré, commune de Sainte-Clement-des-Levés, au village de Fausse-Mort, chez la veuve Gagneureau.

M<sup>me</sup> Gagneureau, après avoir rempli sa chaudière de feu, s'était rendue chez son voisin Baudin pour achever la soirée. A peine arrivée au but de sa course, elle aperçut une colonne de flammes sortir de sa

cheminée. A ses cris, les voisins accoururent, mais le mobilier qui garnissait son logement était en feu, et il fut impossible de pénétrer.

La maison, comprenant un rez-de-chaussée et grenier au-dessus, a été complètement brûlée ainsi que tout ce qu'elle contenait.

Les pertes s'élèvent à 2,500 fr., non couvertes par une assurance.

Il paraît certain que cet incendie a pris naissance dans la cheminée qui n'avait pas été ramonée depuis six ans, et qu'il se sera communiqué au lit et au grenier par des fissures.

**LES HUITRES**

« Nous rappelons, dit le Patriote, que la consommation des huitres est fort dangereuse en ce moment. Un grand nombre de personnes ont été indisposées après en avoir mangé, et ont éprouvé tous les symptômes de l'empoisonnement. Il est donc sage de s'abstenir de ces mollusques pendant quelque temps encore. »

A Saumur, il ne se passe guère de semaines que l'on ne constate plusieurs indispositions, quelques-unes assez graves, causées par l'ingestion des huitres.

**THEATRE DE SAUMUR.**

Ce n'est pas M. Guernoy, 2<sup>e</sup> ténor, qui, comme nous l'annoncions hier, jouera lundi dans le Docteur Crispin, mais bien M. Piquet, 2<sup>e</sup> baryton, chargé du rôle du comte del Fiore.

L'opéra-bouffe des deux frères Ricci nous permettra donc d'entendre deux premières basses, la première chanteuse légère, le premier baryton, le deuxième baryton, le laruffe et une deuxième chanteuse.

**LE DRAME DE LA RUE SAINT-CYBARD A POITIERS**

C'est hier matin, à 10 heures 1/2, qu'ont eu lieu, à la Cathédrale de Poitiers, les obsèques de M. Garnier.

Il est prouvé qu'au moment où il a tenté d'assassiner sa belle-fille, ce malheureux ne jouissait pas de toute sa raison. Quelques jours avant la scène, il avait essayé de s'empoisonner en buvant une certaine quantité de laudanum, et ce n'est que grâce aux soins de M. le docteur Lussault qu'une issue fatale avait été évitée.

C'est chez M. Goursaraud, rue des Halles, que Garnier avait acheté, dans la matinée, le revolver dont il s'est servi pour se donner la mort.

On prétend même qu'en sortant du magasin de M. Goursaraud, il avait rencontré son fils, sur la place d'Armes, et avait causé avec lui pendant quelques instants.

L'état de M<sup>me</sup> Edmond Garnier était, hier matin, aussi satisfaisant que possible.

Tout danger paraît écarté.

**Bibliographie.**

**LE VATICAN ET LES FRANCS-MAÇONS.** jolie plaquette de 128 pages, par LÉO TAXIL. — Prix : Un franc. — Editeurs : Letouzey et Ané, rue du Vieux-Colombier, 17, et rue Bonaparte, 51, à Paris.

Sous ce titre : *Le Vatican et les Francs-Maçons*, M. Léo Taxil, dont le zèle ne se ralentit pas, vient de réunir tous les actes officiels du Saint-Siège contre la Franc-Maçonnerie ; cette reproduction est accompagnée d'un résumé historique explicatif.

Voici le sommaire de cet intéressant et utile petit volume :

Préliminaires. — Origine et première constitution de la Franc-Maçonnerie, telle qu'elle existe de nos jours. — Clément XIII. — Constitution Apostolique *In Eminenti*, de N. S. P. le pape Clément XII. — Benoît XIV. — Lettre de Voltaire, dédiant une de ses tragédies au pape Benoît XIV et sollicitant sa bénédiction. — Constitution Apostolique *Providas*, de N. S. P. le pape Benoît XIV. — Lettre de Voltaire à Benoît XIV, dans laquelle l'écrivain reconnaît l'infailibilité du pape. — Pie VII. — Constitution Apostolique *Ecclesiam a Jesu Christo*, de N. S. P. le pape Pie VII. — Léon XII. — Constitution Apostolique *Quo Graviera*, de N. S. P. le pape Léon XII. — Pie VIII. — Encyclique *Traditi*, de N. S. P. le pape Pie VIII. — Grégoire XVI. — Encyclique *Mirari*, de N. S. P. le pape Grégoire XVI. — Pie IX. — Encyclique *Qui Pluribus*, de N. S. P. le pape Pie IX. — Comme quoi il est absolument faux que Pie IX ait jamais été franc-maçon ; opinion formulée à ce sujet par un des plus hauts dignitaires de la Franc-Maçonnerie ; preuves de la flagrante mauvaise foi des auteurs qui ont mis en circulation cette fable ; l'imposture poussée à ses dernières limites par la fabrication de fausses photographies de Pie IX en tenue maçonnique. — Avertissements de Pie IX aux princes,

pour les inviter à se méfier des flatteries de la secte. — Adresse du Grand-Orient de France au prince Napoléon-Bonaparte, pour le féliciter du coup d'Etat du Deux-Décembre et l'inviter à se proclamer empereur. — Complots maçonniques contre ce prince. — Allocution *Multiplies Inter*, de N. S. P. le pape Pie IX. — Les prédictions du Vatican accomplies. — Léon XIII. — Encyclique *Humanum Genus*, de N. S. P. le pape Léon XIII, et instruction de la Sainte Inquisition Romaine et Universelle sur la secte des Francs-Maçons. — Conclusion.

Cet ouvrage se trouve chez les principaux libraires. Au surplus, pour le recevoir franco, il suffit d'envoyer un franc aux éditeurs, MM. Letouzey et Ané, libraires, 17, rue du Vieux-Colombier, et 51, rue Bonaparte, Paris.

La 68<sup>e</sup> série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C<sup>ie</sup>.

L'auteur y continue l'étude du Grand-Duché de Bade.

Outre le plan de Mannheim, quatre gravures ornent le texte : une vue générale de Bade ; le temple et la pyramide de Charles-Guillaume, à Carlsruhe ; le château de Montfort, sur le lac de Constance ; le pont de Kehl.

**Avis à nos lecteurs.** — A L'ÉPICERIE CENTRALE on vend le Sucre raffiné en pain ou cassé, 4<sup>e</sup> choix, 0 fr. 95 c. le kilo ; — le sucre cristallisé de canne pour le vinage des vins, 0 fr. 90 c. le kilo ; — le sucre cassé régulier, 4 fr. 05 c. le kilo ; — le Café Zanzibar en grain ou en poudre, 2 fr. le 1/2 kilo.

**SALONS DE MODES**  
20, Rue Saint-Jean, au 1<sup>er</sup>, Saumur.

M<sup>me</sup> Richard a l'honneur de prévenir les Dames qui n'auraient pas reçu de circulaire, qu'elle arrive de Paris avec toutes les Nouveautés de la Saison, et les invite à venir visiter ses modèles.

**Grand Théâtre d'Angers.**

Samedi 23 octobre,  
LUCIE DE LAMMERMOOR, grand opéra en 4 actes, musique de Douzetti.

Dimanche 24 octobre, à 1 heure 1/2,  
Troisième GRANDE MATINÉE  
Mon Isménie, vaudeville en 1 acte.  
Les DOMINOS ROSES, comédie en 3 actes.  
A 8 heures du soir,  
Le Docteur Crispin, opéra-bouffe en 3 actes et 8 tableaux.

Mardi 26 octobre,  
1<sup>re</sup> Représentation populaire. — Moitié prix à toutes les places.

**Cirque-Théâtre d'Angers.**

Dimanche 24 octobre,  
LA REINE MARGOT, drame en 8 tableaux.

**Théâtre de Saumur**  
DIRECTION R. NEVEU

Lundi 25 octobre 1886,  
Pour la rentrée de M. NEVEU  
Une représentation de  
LE  
DOCTEUR CRISPIN

Opéra-bouffe en 3 actes et 8 tableaux.  
paroles de MM. Ch. Nuyter et A. Beaumont,  
musique des frères F. et L. RICCI.

Distribution :

Crispin, savetier ..... MM. NEVEU.  
Fabrizio, médecin ..... Nury.  
Mirobolan, médecin et apothicaire ..... Norval.  
Don Astrubal de Caparotta .. Dachâteau.  
Le comte del Fiore ..... Piquet.  
Bartolo, maçon ..... Tabraise.  
Annette, femme de Crispin .. M<sup>me</sup> Lebac-Espigat.  
La commère ..... Currier.  
Lisetta, nièce d'Astrubal... B. Mallet.  
Garçons apothicaires, médecins, valets, étudiants et promeneurs.

On commencera par :

**MON ISMÉNIE**  
Vaudeville en 1 acte, par MM. Marc Michel et Labiche.

DISTRIBUTION :

De Vaucouvert ..... MM. Duchâteau.  
Dardenbouf ..... Lepin.  
Galathée ..... M<sup>me</sup> Schils.  
Isménie ..... Prioteau.  
Chiquette ..... Valérie.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



# MAGASINS DU PRINTEMPS

SAUMUR — 20, Place Saint-Pierre — SAUMUR

## AVIS

Nous avons l'honneur d'informer le Public que les Travaux d'aménagement intérieur en cours d'exécution pendant toute la dernière Saison sont en voie d'achèvement et qu'ils seront complètement terminés pour l'Inauguration de la Mise en Vente générale des **NOUVEAUTES D'HIVER** qui aura lieu à partir

du **Lundi 25 Octobre.**

La Construction des Nouveaux Magasins du Printemps va être le point de départ d'une série de Transformations industrielles nécessaires au Développement de notre influence commerciale dans la Région.

Nos efforts vont tendre de plus en plus à l'amélioration des Comptoirs depuis longtemps installés, particulièrement ceux des Robes et Vêtements confectionnés pour Dames et Enfants.

Notre activité industrielle se portera également sur les Nouveaux Comptoirs de Toiles — d'Ameublement — surtout sur celui des Modes, pour lequel nous avons réuni les Éléments les plus variés et du plus Grand Luxe.

Nos Comptoirs de Tissus (Soieries, Lainages, etc.) ne seront ni moins soignés, ni moins complets que les précédents; à côté des plus beaux produits de nos Manufactures françaises, on y trouvera, à très bas prix, les Articles usuels où pourra abondamment puiser notre Clientèle économe et laborieuse, dont nous avons si pleinement gagné et voulons absolument conserver toute la Confiance.

Dans un pareil ordre d'idées — et par l'augmentation constante de nos moyens d'action industrielle — par un choix remarquable — un Bon Marché extraordinaire — une politesse et une complaisance excessives — nous espérons donner une Nouvelle poussée aux Affaires et rendre de sérieux Services à notre Clientèle à laquelle nous devons tout notre Succès et qui certes a droit à notre plus complète reconnaissance.

**MAGASINS DU PRINTEMPS,**

20, Place Saint-Pierre (Près la Caisse d'Épargne).

## OCCASIONS EXTRAORDINAIRES AU COMPTOIR DES CHAPEAUX

Étude de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué, successeur de M<sup>e</sup> TAUREAU.

### Vente Mobilière

Après décès.

Lesdimanche 24 octobre, lundi 25 octobre et dimanche 31 octobre 1886.

Et jours suivants, à midi précis.

M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué, procédera à la vente aux enchères publiques de divers meubles meublants et objets mobiliers, dépendant de la succession de M<sup>lle</sup> LAMARQUE, en une maison située à Doué, rue Saint-Denis.

On vendra :

Meubles de salon, salle à manger, neuf lits complets, pendoles de salon et de chambre à coucher, beau linge, batterie de cuisine, grande quantité de fleurs en pots et en caisses, belle collection de fleurs et de plantes en serre, bancs de jardin, instruments de jardinage, charrette, échelles doubles, pompe à arroser, bois à brûler, vins en bouteilles et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

## MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE

ANGERS — 5 et 7, rue Saint-Laud — ANGERS

Seule Succursale dans MAINE-& LOIRE de la Belle Jardinière DE PARIS

Vêtements confectionnés pour Hommes et Enfants et sur mesure.

**BONNETERIE — CHEMISES — CHAUSSURES — CHAPELLERIE — LINGERIE — LIVRÉES**

### FÊTES DE LA TOUSSAINT

Nous venons de recevoir de notre Maison-Mère de Paris, les Tissus les plus nouveaux pour les Vêtements de Commande.

**Au 26 Mars prochain, les MAGASINS DE LA BELLE JARDINIÈRE seront transférés place du Ralliement.**

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE A SAUMUR

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire.

### ADJUDICATION AMIABLE

Le mardi 9 novembre 1886, à deux heures, en l'étude,

### D'UNE MAISON

A Saumur, rue de Poitiers, n° 64.

Comprenant : sous-sol, rez-de-chaussée, premier étage, cave, greniers, porte-cochère, dépendances.

GRAND TERRAIN pouvant faire un joli jardin.

Cette maison est susceptible d'un revenu d'au moins 1,500 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

### A VENDRE PAR ADJUDICATION

Dans la maison même,

Le dimanche 7 novembre 1886 à une heure.

### MAISON D'HABITATION

AVEC JARDIN

Sise à Saint-Florent, rue Haute, au milieu du bourg.

D'une contenance de 15 ares 8 centiares.

Mise à prix, 6,000 fr.

JOUISSANCE DE SUITE.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

## AU PALAIS DES MARCHANDS

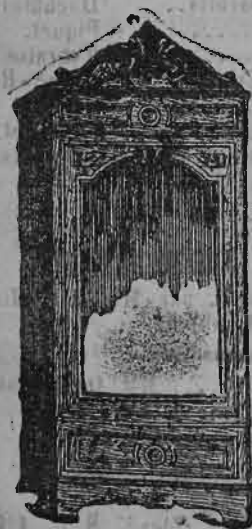
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

### AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maitres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.



MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures

Literie — Sièges — Tentures

Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,

Le jeudi 28 octobre 1886, à une heure du soir,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu : bois de lits, buffets, tables à rallonges, guéridon, armoire à glace, commode, chaises, pianos, glaces, tapis, draps, matelas, couettes, traversins, couvertures, poêles, calorifères, cuisinières en fonte, livres, bouteilles vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

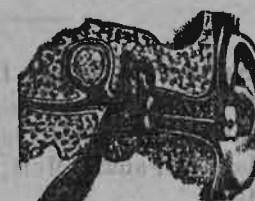
UN JEUNE HOMME marié, connaissant dessin, arpentage, comptabilité et au courant de la construction, demande emploi de dessinateur ou comptable. S'adresser au bureau du journal.

## Royal Windsor

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX LE SEUL MÉDAILLÉ



Le produit par lequel le SEUL médaillé rend aux cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelle de jeunesse. Arrête leur chute et supprime les pellicules. Exposer sur les concours les mots ROYAL WINDSOR. Envoi franco de prospectus avec détails et attestations. ENTREPOT, 22, Rue de l'Échiquier, Paris. Se trouve à Saumur, chez M. P. HCBT, coll.-parf., 2, r. St-Jean, (1886)



### GUÉRISON DE LA SURDITÉ

Les TYMPANS ARTIFICIELS, brevétés, de NICHOLSON, guérissent ou soulagent la Surdité, quelle qu'en soit la cause. — Les guérissons les plus remarquables ont été faits. — Envoyer 15 centimes pour recevoir franco un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la Surdité et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, de Magistrats et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces Tympanons et les recommandent hautement. — En attendant, s'adresser au journal L'Éclair. Adresse J. N. NICHOLSON, 2, rue Droz, PARIS.

Saumur, imprimerie de PAUL GOBET.